

## CONSEIL MUNICIPAL

### **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016**

**Étaient présents :** Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRECHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Katia GAUDIN, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN, Catherine AMBAYE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Daniel SICARD a été élu secrétaire de séance.

#### Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUILLET 2016
2. DROITS DE PRÉEMPTION
3. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE « EAUX DE VIENNE – SIVEER »
4. AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BASSES AU SYNDICAT « EAUX DE VIENNE – SIVEER »
5. AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHÉSION DE LA VILLE DE CHAUVIGNY AU SYNDICAT « EAUX DE VIENNE – SIVEER »
6. CCAS - COMPTE DE GESTION DÉFINITIF 2016
7. SERVICE ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION DÉFINITIF 2016
8. INSTALLATION CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE PRÉSENTÉE PAR LA SAS EOLIENNE DES TERRES ROUGES, POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC ÉOLIEN COMPOSÉ DE 5 ÉOLIENNES ET 1 POSTE DE LIVRAISON SUR LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL
9. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
10. INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE
11. CONTRAT DE DÉRATISATION AVEC LA SOCIÉTÉ ECOLAB PEST FRANCE
12. QUESTIONS DIVERSES

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUILLET 2016

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2016

#### DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section A n° 362 et 363 « La Chauffière »
- Section A n° 993 et 994 « Champagné-Lureau » et section YM n° 11 « Le Pommier Lapille »
- Section C n° 1201 « La Folie »
- Section A n° 965 « Champagné-Lureau »
- Section A n° 967 et 1053 « Champagné-Lureau »

#### MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE « EAUX DE VIENNE – SIVEER »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les statuts du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer »
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

#### AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BASSES AU SYNDICAT « EAUX DE VIENNE – SIVEER »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la demande d'adhésion de la Commune de Basse au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

#### AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHÉSION DE LA VILLE DE CHAUVIGNY AU SYNDICAT « EAUX DE VIENNE – SIVEER »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la demande d'adhésion de la Ville de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

#### CCAS - COMPTE DE GESTION DÉFINITIF 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion définitif.

#### SERVICE ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION DÉFINITIF 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion définitif.

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE PRÉSENTÉE PAR LA SAS EOLIENNE DES TERRES ROUGES, POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC ÉOLIEN COMPOSÉ DE 5 ÉOLIENNES ET 1 POSTE DE LIVRAISON SUR LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, (2 pour, 4 contre, 9 abstentions), émet un avis DÉFAVORABLE sur la demande d'autorisation unique présentée par la SAS Eolienne des Terres Rouges, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien composé de 5 éoliennes et 1 poste de livraison sur la Commune de Saint-Pierre-D'Exideuil.

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention), fixe le montant des redevances dues par les opérateurs de Télécom pour l'année en cours qui s'élève à 1 928 €

**INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une indemnité de gardiennage à Monsieur le Curé en qualité de gardien non résidant. Celle-ci s'élève pour 2016 à 119,55 €.

**CONTRAT DE DÉRATISATION AVEC LA SOCIÉTÉ ECOLAB PEST France**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

**QUESTIONS DIVERSES**

Carte de Mme SINAULT, président de l'Association de Défense et de Protection de l'Environnement de Blanzay – Les éoliennes la mort du Sud Vienne (lue au point 8 de l'ordre du jour)

Courrier de Mme BEAUDOUX - demande de location d'un local un ou deux après-midis par semaine. La Commune n'a pas de local adapté.

**CD 86 ESCRIME**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 juillet 2016, le Conseil Municipal a décidé de mettre à la disposition du CD 86 ESCRIME la salle polyvalente, pour la saison 2016-2017, moyennant la somme de 400 €. Il donne lecture du Mail de Mme SARI, présidente de l'escrime, qui explique : « qu'au-delà des difficultés financières que leur occasionnerait la location d'une salle, la mission du CD est de favoriser la découverte et le développement de l'escrime et qu'ils ont pour cela des subventions bien précises qu'ils ne peuvent utiliser à d'autres fins.

Le nombre de licenciés dans la section de Savigné est de 16 dont 8 sont des habitants de Savigné, Civray ou Blanzay ; les autres viennent des départements limitrophes (Charente et Deux-Sèvres).

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre gracieusement la salle polyvalente à la disposition du CD 86 ESCRIME pour la saison 2016-2017 afin de ne pas supprimer une activité sportive qui bénéficie à des licenciés de la Commune et permettre la création d'un club d'escrime sur la Commune dans un avenir proche. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**DIVERS :**

Programmer une visite de l'école suite aux travaux.

Abris bus : Vergné à nettoyer, Champagné-Lureau à restaurer et Montazais un abri est demandé (l'endroit est à définir).

Demande d'éclairage public «extension Route de Loing et demande d'une lampe Rue de la Sablière ».

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 13 octobre 2016 à 20h.